



Liberté Égalité Fraternité

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

	Cadre réservé à l'autorité c	hargée de l'examen au cas par cas
	Date de réception ://	
	Dossier complet le :/	
	N° d'enregistrement :	
1	Intitulé du projet	
	BOISEMENT TERRES AGRICOLES DELLAISSEES	
2	Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
		d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2 2.1	Personne physique	
		d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)  Prénom(s)  Marie et Thierry
2.1	Personne physique Nom	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom DELORME	Prénom(s)
2.1	Personne physique  Nom  DELORME  Personne morale	Prénom(s)  Marie et Thierry
2.1	Personne physique  Nom  DELORME  Personne morale  Dénomination	Prénom(s)  Marie et Thierry  Raison sociale

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant					
3	du projet					
	N° de catégorie et sous-catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie					

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
n° 47c	BOISEMENT TERRES AGRICOLES DELLAISSEES > 0,5 Ha					
	nersultide enuit excutation actualists					

			n examen au cas par code de l'environne		lu dispositif prévu aux ?
	Le proje	t fait-il l'objet d'u R.122-2-1 ?	ne soumission volon	taire à examen au c	as par cas au titre du III
	Oui	✓ Non			
4	Caract	éristiques géné	rales du projet		
	Doivent êtr	re annexées au présen	t formulaire les pièces éno	ncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire.
4.1	Nature o	du projet, y comp	ris les éventuels trav	aux de démolition	
	large.	e preserver la blouivers	ite (meiange d'essences),	ies paysages (bois aterial	nts) et l'environnement au sens
4.2	Objectif	s du projet			
	Produire d	des terrains à l'abandor lu bois d'œuvre de qua e pas dénaturer le site. CO2.	lité.		

4.3	Décrivez	sommairement l	e projet

Installation de gaine	plants à la pioche manuelle en 3m x 3 es de protection contre le gibier, main	tenues par un tuteur en bois.	
	hase d'exploitation et de dér ement de la végétation si besoin	mantèlement	
N+5 à N+15 : Élaga	ges et tailles de formation		
N+16 : 1ère éclairci N+26 : 2ème éclairci			
N+36: 3ème éclaire	cie		
N+40 a N+120 : Co	upe de récolte de bois		
		rtorisation le projet a-t-il été ou ser	
		utorisation le projet a-t-il été ou ser as devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	
a décision de l'autori		as devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	

4.5	Dimensions et caractéristiques du proje	t et superficie	globale de	l'opération -	préciser
les	unités de mesure utilisées				

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Au total, boisement de 2,08 ha avec environ 1100 plants/ha = 2288 arbres plantés	

6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit : Les Chaintres et La Perrière
	Localité : THURINS
	Code postal : 6 9 5 1 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
	Long. : 4 5 ° 4 1 ' 2 7 " N Lat. : 0 4 ° 3 8 ' 2 5 " E
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " " Communes traversées :
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	PLU de Thurins, Zone classée A, zone agricole
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	□ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

Sensibilité environne	emei	ntale	de la zone d'implantation envisagée
es instructeurs, et vous référer e direction régionale.	notam	ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher de l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas pa
des sites internet où trouver le	es doni	nées er	nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
En zone de montagne ?		<b>V</b>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>Y</b>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	<b>V</b>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale		<b>V</b>	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		•	*
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	0	<b>V</b>	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	-
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	N	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>\</b>	
Dans un site inscrit ?	0	V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		<b>\</b>	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>\</b>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>\</b>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		<b>V</b>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Incidences potentielles		Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		•			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		•			
<u>le</u>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000,					
Milieu naturel	est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	The second that the second second is a second secon		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	•		Transformation de milieu anciennement agricole en milieu forestier		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		•			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	V			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0	<b>V</b>			
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>V</b>	0		

Incidences potentielles		Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		S			
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<b>V</b>			
			<			
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	Hollegroups in roche.		
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		•	A CHANGE DO TO THE STATE OF THE		
	Engendre-t-il des vibrations ?		V			
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>V</b>			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<b>▽</b>			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		•			
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	V			
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		<b>V</b>			
	Si oui, dans quel milieu ?		0			

		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des effluents ?		<b>V</b>	
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, langereux ?	0	<b>V</b>	Note that the second of the se
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>	
Engendre-t-il des nodifications sur les activités humaines agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<b>V</b>		agriculture vers sylviculture
	roduction de déchets on dangereux, inertes, angereux?  st-il susceptible e porter atteinte u patrimoine rchitectural, culturel, rchéologique et aysager?  ngendre-t-il des nodifications sur les ctivités humaines agriculture, ylviculture, urbanisme, ménagements), otamment l'usage du	roduction de déchets on dangereux, inertes, angereux ?  st-il susceptible e porter atteinte u patrimoine rchitectural, culturel, rchéologique et aysager ?  Ingendre-t-il des nodifications sur les ctivités humaines agriculture, ylviculture, urbanisme, ménagements), otamment l'usage du	roduction de déchets on dangereux, inertes, angereux?  st-il susceptible e porter atteinte u patrimoine rchitectural, culturel, rchéologique et aysager?  Ingendre-t-il des nodifications sur les ctivités humaines agriculture, ylviculture, urbanisme, ménagements), otamment l'usage du

6.3 Les incic nature trans	lences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de frontière ?
☐ Oui	✓ Non
Si oui, déc	crivez lesquelles :
CA Descript	in des quississes sécultate disposibles issue des évaluations portinoptes des
	ion des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
incidences s	of Tellvironnement requises at title d autres registations applicables
	ion, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
	nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
	permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
préciser et c	<u>de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne devrait pas être soumis à une évaluation environnementale car il vise a améliorer des terrains abandonnés en les plantant.

Les arbres plantés vont aussi capter de CO2 et produire du bois qui est un matériau renouvelable. On préserve la biodiversité par le mélanges d'essences et ne porte pas préjudice au paysage.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<b>V</b>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>V</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>▼</b>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<b>▽</b>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet Control of the				
1	Projet de boisement détaillé	V			
2					
3					
4		0			
5					

9	Engagement et si	gnature
---	------------------	---------

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes
des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗌

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom	DELORME		

Prénom THIERRY

Qualité du signataire PROPRIETAIRE

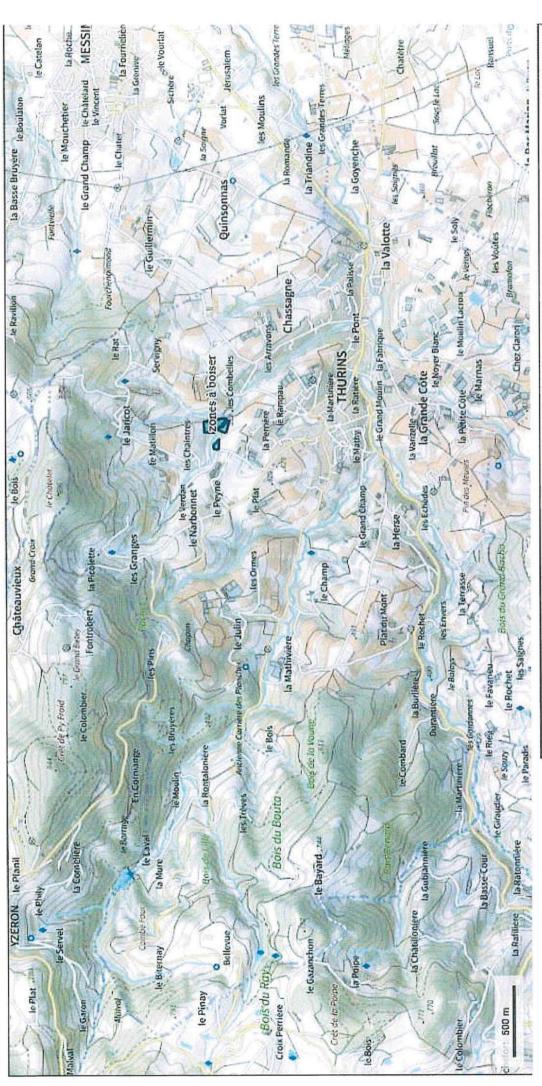
À THURINS

Fait le 3 0 0 5 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)

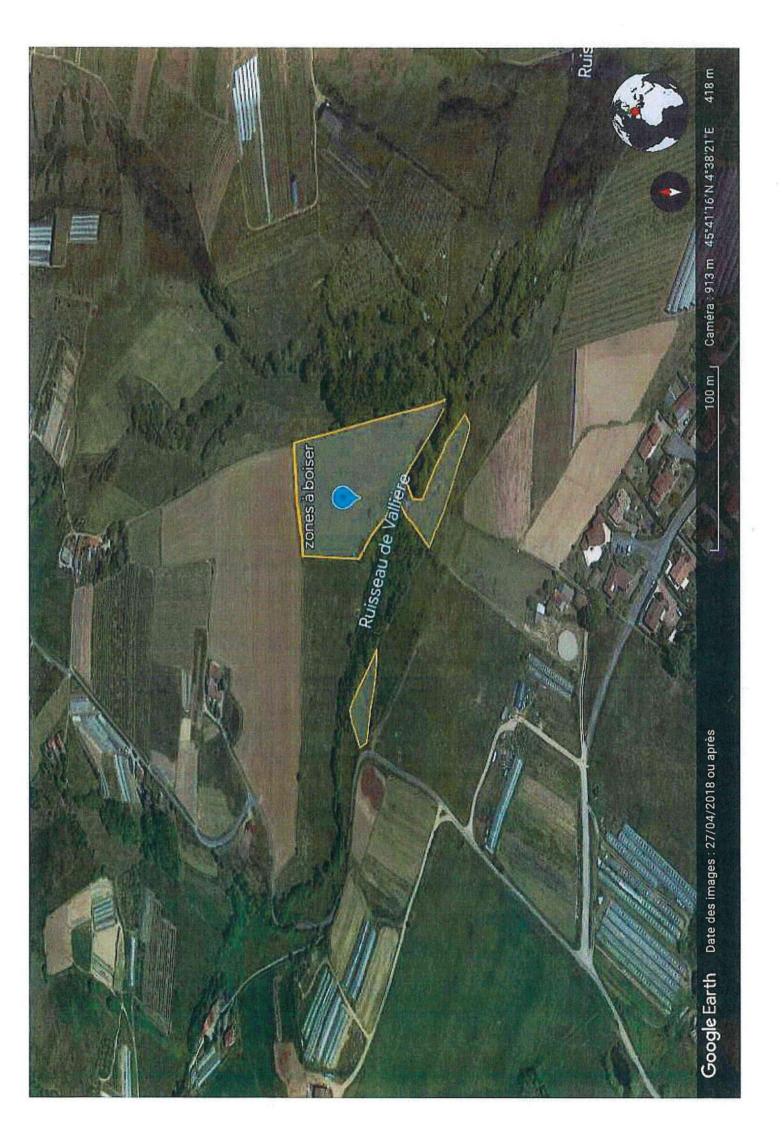
# plan localisation



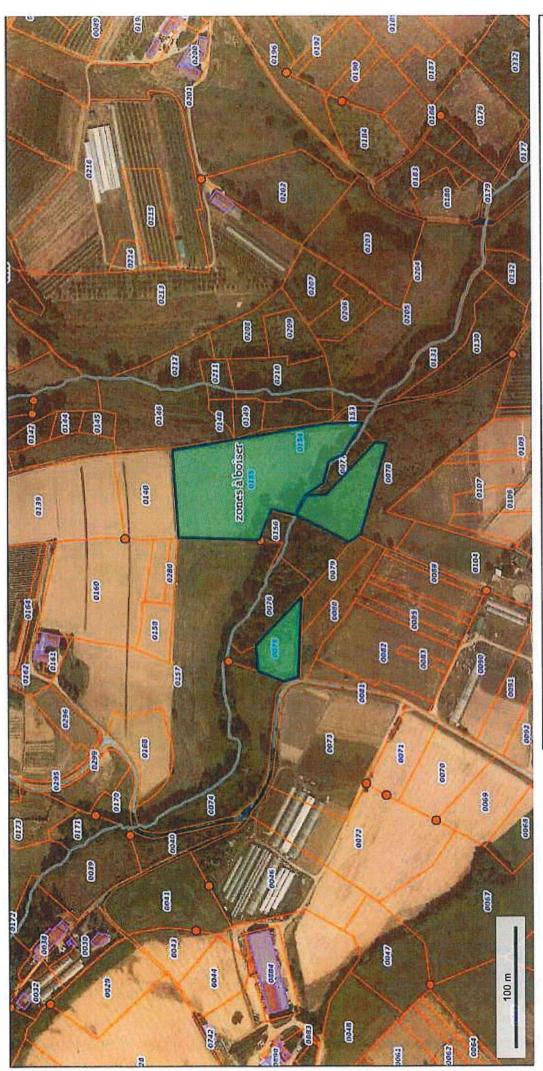


© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

4° 38' 38" E 45° 41' 12" N Longitude : Latitude :







© IGN 2023 - www.geoportall.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude :

4° 38' 30" E 45° 41' 27" N

#### **PROPRIETE DELORME Marie et Thierry – THURINS**

- Surfaces de la propriété: 4,48 ha dont 0,76 ha de bois et 3,72 ha de prés.
- Projet de boisement de pâtures agricoles délaissées : 2,01 ha.
- Parcelles cadastrales concernées : AC 75, 78 et AE 154, 155 sur la commune de Thurins.

#### - Cinq zones étudiées différenciées ainsi :

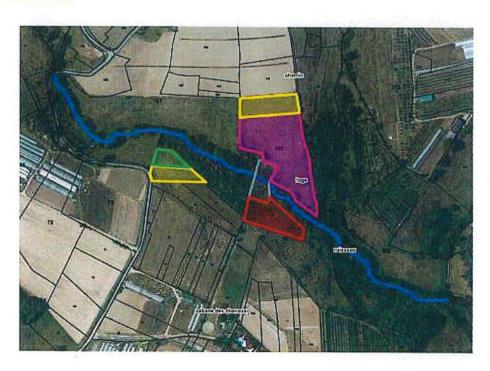
La première zone à l'entrée de la propriété en rouge sur le plan ci-après (0,3 ha) est relativement fertile en milieu de versant avec une profondeur de sol moyenne (70 cm) et de plus en plus riche à proximité du ruisseau, la terre est à dominante sablo-limoneuse avec très peu d'éléments grossiers. Il pourrait être envisagé un boisement en mélange d'éléments et de chême rouge d'Amérique.

En face, dans la zone violette de 0,96 ha, les conditions du milieu sont similaires mais le sol est légèrement moins profond, l'exposition est cependant plus chaude (sud voir sud-est), c'est pourquoi il vaudrait mieux installer des espèces moins sensibles au sec sur cette partie comme du cèdre de l'Atlas avec de l'alisier torminal.

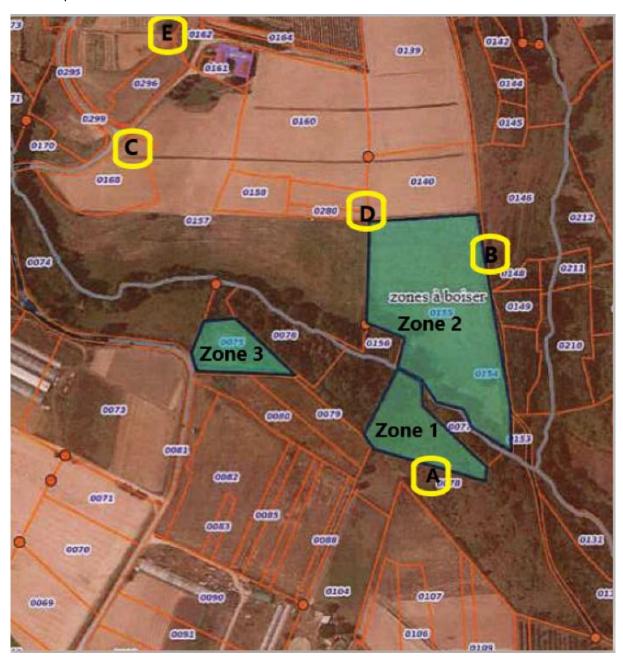
A la jonction entre la partie rouge et la zone violette, l'ilot en gris (0,14ha) sera réservé à l'instauration de fruitiers forestiers (noyers, noisetiers et châtaigniers greffés) pour l'amélioration des paysages et le maintien de la biodiversité.

A l'extrémité Ouest de la propriété, la partie verte de 0,11 ha sera réservée aux feuillus à croissance rapide pour la production de bois d'œuvre de qualité avec du châtaignier et du robinier faux acacia.

Les dernières zones en jaune sur le plan totalisant 0,5 ha sont les moins riches de la propriété au niveau du sol, la profondeur y est moindre en raison de leur topographie et leur capacité de rétention d'eau est moins bonne. Par conséquent, il serait plus judicieux d'y installer des essences plus résistantes comme le chêne sessile (autochtone) ou le chêne pubescent (plus méditerranéen).

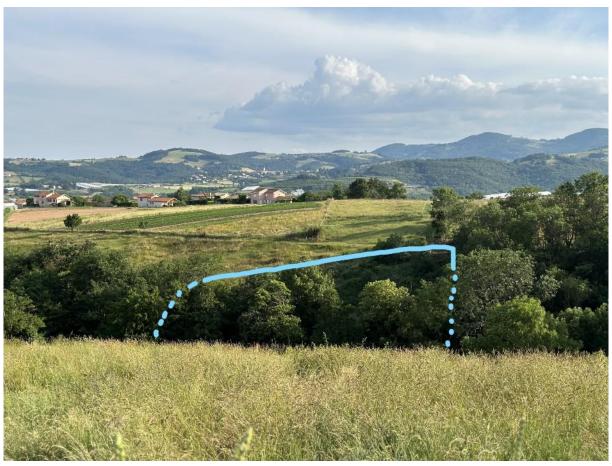


#### Plan des prises de vues



Zone 1 prise du point D





Zone 1 prise du point B





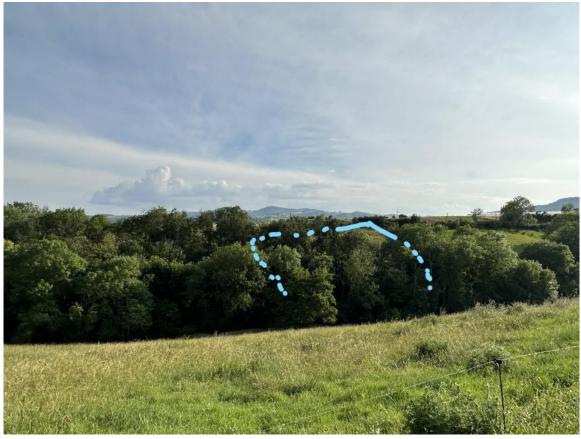
Zone 2 prise du point A





Zone 3 Prise du point D





Zone 3 prise du point C







